



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2009-3323 du - 2 JUIL. 2009

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Chef de Bureau


Joëlle PICHON

Classement sonore des voies

Département du Rhône

L'Arbresle

Dept69_69010_TabClassSono_2009_V2

Commune où est situé le tronçon impactant la commune	Nom du tronçon	Statut de la voie	N° de la voie	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur (m) *	Niveau sonore au point de référence (en dB(A)) **
Routes									
SAIN-BEL	RD389	RD	389	Limite L'Arbresle	Panneau 1 Entrée/Sortie d'agglomération	Tissu ouvert	2	250	D 79
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	RN7	RN	7	Limite L'Arbresle	Limite Lentilly	Tissu ouvert	2	250	D 79
L'ARBRESLE	RN7	RN	7	Limite Bully	Limite Fleurieux-sur-l'Arbresle	Tissu ouvert	3	100	D 73
L'ARBRESLE	ROUTE DE LOZANNE	RD	596	Giratoire route de Paris	Limite Nuelles	Tissu ouvert	2	250	D 79
NUELLES	ROUTE DE LOZANNE ROUTE DE TAUVES A LYON	RD	596	Limite Chatillon	Limite L'Arbresle	Tissu ouvert	3	100	D 73
BULLY	ROUTE DE LYON	RN	7	Route de Paris (pont)	Limite L'Arbresle	Tissu ouvert	3	100	D 73
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	ROUTE DE LYON	RD	389	Giratoire RN7	Limite L'Arbresle	Tissu ouvert	3	100	D 73
L'ARBRESLE	ROUTE DE LYON	RD	389	Limite Fleurieu-sur-l'Arbresle	Pont sur la Brévenne	Tissu ouvert	3	100	D 73
L'ARBRESLE	ROUTE DE SAIN-BEL	RD	389	Panneau entrée/sortie d'agglomération	Limite Sain-Bel	Tissu ouvert	2	250	D 79
L'ARBRESLE	RUE CHARLES DE GAULLE	RD	389	Pont sur la Brévenne	Rue Gabriel Péri	Rue en U	2	250	D 79
L'ARBRESLE	RUE GABRIEL PERI - 1	RD	389	Rue Charles de Gaulle	Rue du Docteur Dussere	Tissu ouvert	3	100	D 73
L'ARBRESLE	RUE GABRIEL PERI - 2	RD	389	Rue du Docteur Dussere	Pont SNCF	Rue en U	2	250	D 79
L'ARBRESLE	RUE GABRIEL PERI - 3	RD	389	Pont SNCF	Panneau entrée/sortie d'agglomération	Tissu ouvert	3	100	D 73
Voies ferrées									
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	LIGNE DU COTEAU À SAINT-GERMAIN-AU -MONT-D'OR	VF	783 000	Limite L'Arbresle	Limite Lozanne	Tissu ouvert	3	100	D 73

Commune où est situé le tronçon impactant la commune	Nom du tronçon	Statut de la voie	N° de la voie	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur (m)	Niveau sonore au point de référence période diurne en dB(A)
SAVIGNY	LIGNE DU COTEAU À SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	VF	783 000	Limite Saint-Romain-de-Popey	Limite L'Arbresle	Tissu ouvert	3	100	D 73
EVEUX	LIGNE DU COTEAU À SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	VF	783 000	En limite avec L'Arbresle	En limite avec L'Arbresle	Tissu ouvert	3	100	D 73
L'ARBRESLE	LIGNE DU COTEAU À SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR-1	VF	783 000	Limite Savigny	Ligne 783 000-2	Tissu ouvert	3	100	D 73
L'ARBRESLE	LIGNE DU COTEAU À SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR-2	VF	783 000	Ligne 783 000-1	Limite Fleurieux-sur-l'Arbresle	Tissu ouvert	3	100	D 73

* La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance maximale comptée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord extérieur de la chaussée (ou du rail) la plus proche. Pour les voies en projet, la largeur des secteurs affectés par le bruit est à compter de part et d'autre de l'emprise réservée dans les documents d'urbanisme ou de la bande soumise à enquête publique.

** D: en période diurne, N: en période nocturne